BX4446 564 1883

マネナボ

"Quicumque hanc Regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia."

" Paix et miséricorde à tous ceux qui observeront cette Règle."

St Paul aux Galat: s, chap. VI.

Vu et permis d'imprimer cette édition des Constitutions et Règles des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie telles que revues et corrigées pour la seconde fois par la Sacrée Congrégation de la Propagande en vertu d'un décret émané le 21 avril 1883.

E. A. CARD. TASCHEREAU,

Arch. de Québec.